

22.09.2024 - 13:54 Uhr

Votation fédérale du 22 septembre 2024 sur la réforme de la LPP / L'alliance économique salue le NON à la réforme de la LPP

Zürich (ots) -

Le peuple suisse rejette clairement la réforme manquée de la prévoyance professionnelle. Il s'oppose ainsi à une redistribution arbitraire et inutilement complexe. L'alliance économique "Non à la réforme manquée de la LPP" se prononce en faveur d'une réforme digne de ce nom, plus efficace en termes de coûts et conforme au système.

Les citoyennes et citoyens suisses ont clairement rejeté la réforme de la LPP. Ainsi, ils disent non à plus de redistribution, à des suppléments de rente distribués de manière arbitraire et à plus de bureaucratie sans valeur ajoutée. La réforme aurait affaibli l'ensemble de la prévoyance professionnelle et aurait établi une redistribution étrangère au système de 11,3 milliards. La prévoyance professionnelle se serait alors encore plus éloignée du principe de l'épargne. "Aujourd'hui, nous célébrons la victoire des trois piliers différents et complémentaires et soulignons le caractère d'épargne de la prévoyance professionnelle", résume Christophe Reymond, directeur du Centre Patronal.

Le rejet permet l'élaboration d'une meilleure solution pour la prévoyance professionnelle

La pression exercée sur le gouvernement pour réformer le deuxième pilier s'est affaiblie à la suite des mesures déjà prises par de nombreuses caisses de pension. Le Conseil fédéral et le Parlement peuvent désormais élaborer, sans précipitation, un projet de réforme simple à mettre en oeuvre et plus efficace en termes de coûts. À cet égard, il est important que la réforme réduise la redistribution de manière efficace et consolide le principe d'épargne du deuxième pilier. Des propositions pragmatiques et conformes au système ont déjà été formulées et d'autres variantes doivent encore être examinées. Une baisse échelonnée du taux de conversion pourrait contribuer à éviter des réductions de rentes substantielles. Les pertes causées par l'abaissement du taux de conversion doivent être compensées de manière ciblée. Il convient également d'examiner comment les conseils de fondation, constitués paritairement de représentants de l'employeur et des employés pourraient être renforcés en tant qu'organes suprêmes des caisses de pension. "En outre, il est primordial que la nouvelle réforme prenne en considération les intérêts des secteurs fortement touchés", ajoute Esther Friedli, conseillère aux États UDC et membre du Conseil de GastroSuisse. Avec ce NON clair, la voie est désormais libre pour se consacrer sérieusement au renforcement durable et structurel de la prévoyance professionnelle.

Contact:

Interlocuteur Suisse alémanique et Tessin
GastroSuisse
Severin Hohler
Responsable Politique économique
severin.hohler@gastrosuisse.ch
+41 44 377 52 50

Interlocutrice Suisse Romande
Centre Patronal
Brenda Duruz-McEvoy
Responsable de la politique sociale
bduruz@centrepatronal.ch
+41 79 909 49 32

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100923247> abgerufen werden.